

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 13 février 2023**

**CD20230213\_29  
id. 644**

*Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ).*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DELIBERATION**

**SECTORISATION SCOLAIRE -  
RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'AUCAMVILLE  
AU SECTEUR DU COLLÈGE  
SIMONE VEIL À VERDUN SUR GARONNE**

---

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « libertés et responsabilités locales » entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005, a confié aux Départements la définition des secteurs de recrutement des collèges.

Dans ce cadre, le Département arrête, après avis du conseil départemental de l'Éducation nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves.

L'ouverture, en septembre 2020 du 18<sup>ème</sup> collège public du département, dénommé « Simone Veil » à Verdun-sur-Garonne a naturellement entraîné la création d'un secteur scolaire propre à cet établissement.

La création de ce secteur de recrutement n'a pas rempli totalement ses objectifs : après deux années scolaires de fonctionnement, il apparaît que l'objectif de diminution des effectifs des collèges Vercingétorix à Montech et Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre n'a pas été atteint, ce qui conduit la collectivité à envisager les extensions de ces deux établissements pour en porter la capacité respectivement à 700 élèves et 650 élèves.

S'agissant des collèges Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne et Jean Lacaze à Grisolles, ils ont vu leurs effectifs raisonnablement baisser, ce qui a permis, au collège Jean Lacaze de supprimer un bâtiment modulaire et de donner un peu plus d'espace extérieur à ses 593 élèves.

Quant au collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne, il accueille désormais 414 élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> et dispose donc encore d'un potentiel d'accueil puisque sa capacité est de 600 élèves.

Le secteur conçu initialement pour le collège Simone Veil mérite aujourd'hui d'être ré-examiné à la lumière des demandes récurrentes de la commune et des familles d'Aucamville, qui souhaitent pouvoir inscrire leurs enfants au collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne, plutôt qu'au collège Jean Lacaze à Grisolles, motivant leur requête par la volonté d'accéder à un établissement de proximité, plus moderne, correspondant davantage à leur bassin de vie.

L'instruction de cette demande, en concertation étroite avec les services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale, s'est articulée en deux temps : d'abord, des prévisions d'effectifs à moyen terme puis des consultations auprès des acteurs concernés : élus, directions des établissements concernés, parents d'élèves et services régionaux des transports.

La prévision d'effectifs montre qu'il est possible de prévoir l'accueil des élèves d'Aucamville au collège de Verdun-sur-Garonne sans déstabiliser le collège de Grisolles, à la condition d'intégrer progressivement ces élèves.

Il convient de rappeler que les deux établissements ont une capacité d'accueil comparable : 600 pour le collège de Verdun sur Garonne et 630 pour le collège de Grisolles (capacité augmentée de 4 bâtiments modulaires pendant plusieurs années).

La prévision à l'horizon de la rentrée 2026 s'établit autour de 515 élèves pour le collège Jean Lacaze et 492 pour le collège Simone Veil, l'équilibrage s'effectuant de manière progressive sur la période de 4 ans.

Si les chiffres sont favorables au rattachement de la commune d'Aucamville au secteur du collège Simone Veil, des considérations non quantitatives sont aussi à prendre en compte : l'intérêt des élèves en termes de confort d'étude, de temps de transport, les habitudes des populations dans leur bassin de vie...

C'est pourquoi, la réflexion a été complétée d'échanges et de consultations avec les institutions concernées et avec les parents d'élèves, interrogés par le biais d'une enquête menée en septembre dernier, ces consultations ayant débuté en mars 2022.

Les avis donnés sont globalement positifs. Les retours des familles d'élèves de CM2 d'Aucamville montrent un net engouement pour le collège de Simone Veil : sur 28 élèves de CM2, 19 demandent le collège Simone Veil, 4 souhaitent le collège Jean Lacaze, 1 demande une dérogation pour Grenade (31) et 4 n'ont pas répondu.

Cette modification a été présentée le 10 novembre 2022 au conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) afin de recueillir son avis consultatif en amont de la réunion de ce jour. La proposition a reçu un avis favorable.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « libertés et responsabilités locales »,

Vu l'avis favorable du conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) réuni le 10 novembre 2022,

Vu l'avis de la 3ème commission : Éducation, enseignement supérieur, sport

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, selon les modalités susvisées, le principe de modification de la carte scolaire des collèges publics Jean Lacaze à Grisolles et Simone Veil à Verdun-sur-Garonne, à compter de la rentrée 2023,
- Approuve le rattachement des élèves résidant sur la Commune d'Aucamville au collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne, étant précisé que seuls les enfants entrant en 6<sup>ème</sup> seront concernés afin d'avoir une approche progressive et de ne pas déstabiliser le collège de Grisolles,
- Autorise Monsieur le Président à engager, au nom et pour le compte du Département, auprès de l'ensemble des institutions concernées, les démarches afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL